

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **3 591 066,589** dinars, un actif net de **3 558 094,588** dinars et un bénéfice de la période de **396 227,492** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 544 371,712	2 247 401,000
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		984 655,751	830 140,000
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 405 240,122	1 306 525,000
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		154 475,839	110 736,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 014 624,168	996 144,000
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	940 917,617	959 511,000
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	73 706,551	36 633,000
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	32 070,709	0,000
TOTAL ACTIF			3 591 066,589	3 243 545,000
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 592,013	4 225,000
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	28 379,988	12 029,000
TOTAL PASSIF		PA	32 972,001	16 254,000
ACTIF NET			3 558 094,588	3 227 291,000
CP1	CAPITAL	CP1	3 468 553,972	3 129 685,000
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	89 540,616	97 606,000
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		90 390,677	98 861,000
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-850,061	-1 255,000
ACTIF NET			3 558 094,588	3 227 291,000
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 591 066,589	3 243 545,000

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2025	01/01/2025	01/10/2024	01/01/2024
			au	au	au	au
			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
			Montants	Montants	Montants	Montants
			en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	18 103,386	111 118,978	16 836,000	112 317,000
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		174,392	42 024,102	0,000	41 907,000
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		17 928,994	69 094,876	16 836,000	70 410,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	16 251,035	64 958,337	17 034,000	57 864,000
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		7 274,135	28 077,937	7 271,000	26 175,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 976,900	36 880,400	0,000	31 689,000
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	9 763,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			34 354,421	176 077,315	33 869,000	170 182,000
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-13 529,187	-52 208,002	-12 482,000	-49 016,000
REVENU NET DES PLACEMENTS			20 825,234	123 869,313	21 387,000	121 167,000
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-15 664,895	-33 478,636	-5 740,000	-22 306,000
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 160,339	90 390,677	15 647,000	98 861,000
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-409,221	-850,061	-55,000	-1 255,000
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			4 751,118	89 540,616	15 593,000	97 606,000
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		409,221	850,061	55,000	1 255,000
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		61 283,458	259 885,315	36 407,000	69 666,000
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		39 041,460	46 597,491	-1 037,000	-13 589,000
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-146,745	-645,991	-57,000	-269,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			105 338,512	396 227,492	50 961,000	154 669,000

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025**

DESIGNATION	Période du 01/10/2025	Période du 01/01/2025	Période du 01/10/2024	Période du 01/01/2024
	au 31/12/2025	au 31/12/2025	au 31/12/2024	au 31/12/2024
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	105 338,512	396 227,492	50 961,000	154 669,000
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5 160,339	90 390,677	15 647,000	98 861,000
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	61 283,458	259 885,315	36 407,000	69 666,000
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	39 041,460	46 597,491	-1 037,000	-13 589,000
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-146,745	-645,991	-57,000	-269,000
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15 911,896	-65 423,619	-2 039,000	-189 013,000
AN3-A SOUSCRIPTIONS	-1 095,851	5 196,019	0,000	52 057,000
AN3-B CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	1 700,000	0,000	34 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-1 095,851	-1 870,317	0,000	6 808,000
AN3-C CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	5 342,023	0,000	10 179,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	24,313	0,000	270,000
AN3-F RACHATS	-14 816,045	-70 619,638	-2 039,000	-241 070,000
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-9 100,000	-40 800,000	-1 300,000	-161 000,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-4 871,105	-21 731,083	-304,000	-31 453,000
AN3-H CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-435,720	-7 214,181	-380,000	-47 093,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-409,220	-874,374	-55,000	-1 524,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	89 426,616	330 803,873	48 922,000	-34 344,000
AN3 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 468 667,972	3 227 290,715	3 178 369,000	3 261 635,000
AN4-B FIN DE PERIODE	3 558 094,588	3 558 094,588	3 227 291,000	3 227 291,000
AN4 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	20 085,000	20 385,000	20 398,000	21 647,000
AN5-B FIN DE PERIODE	19 994,000	19 994,000	20 385,000	20 385,000
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	172,699	158,317	155,818	150,674
B- FIN DE PERIODE	177,958	177,958	158,317	158,317
AN5 TAUX DE RENDEMENT	3,045%	12,406%	6,380%	5,059%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			927 238,343	984 655,751	27,674%
AMEN BANK	TN0003400058	200	7 722,000	9 947,800	0,280%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	25 961,862	60 077,700	1,688%
ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	TN0001600154	906	9 947,800	11 678,292	0,328%
DELICE HOLDING	TN0007670011	6200	60 077,700	79 756,800	2,242%
EURO-CYCLES	TN0007570013	2523	11 678,340	31 388,643	0,882%
I.C.F.	TN0003200755	150	79 756,800	12 690,150	0,357%
LAND`OR	TN0007510019	1299	31 388,643	19 179,735	0,539%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5700	12 690,150	49 903,500	1,403%
SAH LILAS	TN0007610017	11314	19 179,735	156 178,456	4,389%
SFBT	TN0001100254	4712	49 903,500	58 989,528	1,658%
SOTUVER	TN0006560015	5000	156 178,456	69 055,000	1,941%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	58 989,528	88,000	0,002%
STAR	TN0006060016	5209	69 055,000	332 235,229	9,337%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	88,000	2 385,600	0,067%
TPR	TN0007270010	5020	332 235,229	57 709,920	1,622%
UNIMED	TN0007720014	3529	2 385,600	33 391,398	0,938%
AC1- B. Emprunts d'Etat			1 267 078,000	1 405 240,122	39,494%
BTA			1 267 078,000	1 322 025,983	37,155%
BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	TN0008000721	50	48 675	51 499,721	1,447%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	TN0008000622	601	554 861	579 551,829	16,288%
BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	TN0008000606	713	663 542	690 974,433	19,420%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			0,000	83 214,139	2,339%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		839	140 661,261	154 475,839	4,342%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN0001800572	839	140 661,261	154 475,839	4,342%
Total du portefeuille titres			2 334 977,604	2 544 371,712	71,509%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2025, à **83 214 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **18 103,386** Dinars du 01/10/2025 au 31/12/2025, contre **16 836,000** Dinars du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des actions	174,392	42 024,102	0,000	41 907,000
Revenus des Emprunts d'Etat	17 928,994	69 094,876	16 836,000	70 410,000
Total	18 103,386	111 118,978	16 836,000	112 317,000

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **940 917,617** Dinars, contre **959 511,000** Dinars au 31/12/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Bons du Trésor à Court Terme	406 823,399	406 743,000
Autres placements (Dépôt à terme)	534 094,218	552 768,000
Total	940 917,617	959 511,000

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
BTCT 52 SEMAINES 17032026	TNOI6DZE1IQ0	420	8,99	420 000,000	406 823,399	11,434%
Total		420	8,99	420 000,000	406 823,399	11,434%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 02/10/2025, 02/01/2026	8,49%	BIAT	370 000,000	376 265,372	10,575%
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 30/10/2025, 30/01/2026	8,49%	BIAT	156 000,000	157 828,846	4,436%
Total			526 000,000	534 094,218	15,011%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **73 706,551** Dinars représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **16 251,035 Dinars**, contre **17 034,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Bons du Trésor à CT	7 274,135	28 077,937	7 271,000	26 175,000
Revenus des Certificats de Dépôt	8 976,900	36 880,400	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	0,000	9 763,000	31 689,000
Total	16 251,035	64 958,337	17 034,000	57 864,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **32 972,001 Dinars**, contre **16 254,000 Dinars** au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PA1	Opérateurs crébiteurs	4 592,013	4 225,000
PA2	Autres crébiteurs divers	28 379,988	12 029,000
Total		32 972,001	16 254,000

PA1 : Le solde du poste opérateurs crébiteurs s'élève au 31/12/2025 à **4 592,013 Dinars** contre **4 225,000 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Gestionnaire	4 238,781	3 900,000
Dépositaire	353,232	325,000
Total	4 592,013	4 225,000

PA2 : Les autres créateurs divers s'élèvent au 31/12/2025, à **28 379,988 Dinars** contre **12 029,000 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Autres créateurs divers	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Etat, impôts et taxes	495,432	383,000
Redevance CMF	296,775	273,000
Provision pour charges diverses	9 074,784	5 712,000
Rémunération CAC	8 322,813	5 561,000
Jetons de présence	6 000,000	0,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	101,000
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	4 089,239	0,000
Total	28 379,988	12 029,000

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **13 529,187 Dinars**, contre **12 482,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	12 488,478	48 191,993	11 522,000	45 245,000
Rémunération du dépositaire	1 040,709	4 016,009	960,000	3 770,000
Total	13 529,187	52 208,002	12 482,000	49 016,000

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **15 664,895 Dinars**, contre **5 740,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	874,400	3 374,370	807,000	3 168,000
Impôts et Taxes	164,047	543,818	85,000	442,000
Rémunération CAC	3 216,529	8 670,856	1 662,000	6 009,000
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 508,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	200,000	400,000	0,000	200,000
Publicité et Publications	5 381,838	7 901,285	1 157,000	4 601,000
Diverses charges d'exploitation	4 328,081	6 588,307	521,000	1 885,000
Total	15 664,895	33 478,636	5 740,000	22 305,000

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.12.2025 un solde de **32 070,709 dinars**, contre un solde nul au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 31.12.2025	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	32 070,709	0
Total	32 070,709	0

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2025 (en nominal)

· Montant	2 038 500
· Nombre de titres	20 385
· Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	1700
· Nombre de titres émis	17

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	40 800
· Nombre de titres rachetés	408

Capital au 31/12/2025

· Montant en nominal	1 999 400
· Sommes non Capitalisables (1)	777 150
· Sommes capitalisées (2)	692 004
· Nombres de titres	19 994
· Nombre d'actionnaires	17

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **777 150,415** Dinars au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	494 915,000
1- Résultat non capitalisable de la période	305 836,815
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	259 885,315
- +/- values réalisées sur cession de titres.	46 597,491
- Frais de négociation de titres	-645,991
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-23 601,400
- Aux émissions	-1 870,317
- Aux rachats	-21 731,083
Total sommes non capitalisables	777 150,415

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2025 à **692 003,842** Dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	596 270,000
Sommes capitalisées de l'exercice	97 606,000
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-1 872,158
-Aux émissions	5 342,023
-Aux rachats	-7 214,181
Total des sommes capitalisées	692 003,842

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2025 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Résultat capitalisable de la période	90 390,677
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-850,061
Sommes Capitalisables	89 540,616

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements	8,807	8,348
Charges de gestion des placements	-2,611	-2,404
Revenus net des placements	6,195	5,944
Autres charges d'exploitation	-1,674	-1,094
Résultat d'exploitation	4,521	4,850
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,043	-0,062
Sommes capitalisable de la période	4,478	4,788
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,043	0,062
Variation des +/- values potentielles/titres	12,998	3,418
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,331	-0,667
Frais de négociation de titres	-0,032	-0,013
Résultat net de la période	19,817	7,587

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,548%	-1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,993%	-0,704%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,655%	3,120%
Actif net moyen	3 372 933,110	3 168 322,000

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;

- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.